



Ni gaz ni electricité à la date d'emménagement prévue

Par **gemini**, le **29/10/2008** à **21:22**

Bonjour,

Je doit emménager dans un appartement refait à neuf le 15 novembre 2008. Cette date a été convenue avec l'agence afin de prendre une marge vis à vis de la fin des travaux (estimée à fin septembre à l'origine).

Or aujourd'hui, l'agence m'informe par téléphone que le raccordement du gaz et de l'electricité ne pourra pas être fait pour le 15, et qu'ils ne savent pas exactement quand cela sera possible. Le bail a pourtant été signé il y a plus d'un mois.... la date d'emménagement est donc connue depuis un momentt déjà.

Pourriez-vous m'indiquez quels sont mes droits et de quels recours je dispose.

Merci beaucoup d'avance pour votre aide.